

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_29
id. 4506

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 28 avril 2015, le Conseil départemental a donné délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la

réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2018.

I – Bilan de l'exercice 2018

Lors du vote du budget primitif 2018, le Conseil départemental a fixé à 13 000 000 € le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 200 000 € le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Après consultations de plusieurs organismes bancaires, voici les propositions qui ont été retenues pour la totalité des sommes validées lors du budget primitif 2018.

A - Budget principal

- un emprunt de 10 000 000 € auprès de la Banque Postale, à taux fixe à 1,55%, semestriel, pour une durée de 20 ans,

- un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale, à taux fixe à 1,55%, semestriel, pour une durée de 20 ans.

B - Budget annexe

- la base de plein air et de loisirs

- un emprunt de 200 000 € auprès de la Banque Postale, à taux fixe à 1,55%, semestriel, pour une durée de 20 ans.

II - La dette

1 - Budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours dette propre	: 192 900 680,43 €
- Encours dette PPP	: 15 312 840,00 €
- Fonds de soutien	: 4 404 683,69 €
- Encours net de la dette au 31/12/2018	: 203 808 836,74 €
- Capacité de désendettement	: 6 ans 3 mois
- Ratio encours dette nette/population	: 775 €
- Ratio niveau d'endettement net	: 69,7 %
- risque financier	: 7,43 %

* ces ratios sont calculés sur l'encours net de la dette

a) l'annuité 2018 se répartit ainsi :

	Dettes Propres	PPP	Total
- capital :	14 737 203,35 €	495 524,40 €	15 232 727,75 €
- intérêts :	<u>6 038 540,87 €</u>	<u>865 899,60 €</u>	<u>6 904 440,47 €</u>
	20 775 744,22 €	1 361 424,00 €	22 137 168,22 €

b) la structure de la dette est constituée de 41 emprunts :

En préambule, il convient de préciser que conformément au dispositif de refinancement mis en place avec l'État et la caisse française de financement local, les prêts de La Banque Postale négociés en 2018 ont fait l'objet d'une cession auprès de la caisse française de financement local en date du 7 décembre 2018.

Cette cession ne modifie en rien les termes des contrats de prêt souscrits initialement auprès de la Banque Postale, ni leurs conditions de remboursement par procédure de débit d'office.

	Capital restant dû au 31/12/2018	Taux	Année dernière échéance
Crédit Agricole (7 prêts)	32 354 194,98 €	compris entre 0,00 % et 1,75 %	entre 2019 et 2037
Caisse Française de Financement Local (11 prêts)	108 367 575,70 €	compris entre 0,68 % et 4,62 %	entre 2024 et 2038
Caisse d'Epargne (8 prêts)	18 279 010,89 €	compris entre 2,72 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Société Générale (4 prêts)	7 818 334,69 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2019 et 2029
Banque Populaire Occitane (5 prêts)	15 506 679,20 €	compris entre 1,50 % et 2,40 %	entre 2025 et 2037
Crédit Coopératif (2 prêts)	5 238 892,37 €	compris entre 1,40 % et 3,70 %	entre 2021 et 2037
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	676 985,19 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	2 041 982,11 €	4,74 %	2027
Crédit Mutuel (1 prêt)	2 617 026,30 €	1,85 %	2035
Contrat P.P.P. Pont de Verdun-sur-Garonne	15 312 840,00 €	5,41 %	2037

SITUATION au 31/12/2018

en euros	31/12/2018	Fonds de soutien	Solde net de la dette au 31/12/2018
Dette totale (y compris PPP)			
CRD	208 213 520	-4 404 683	203 808 836
Annuité	22 137 168	-400 426	21 736 742
Dont capital	15 232 728	-400 426	14 832 302
Dont intérêts	6 904 440	0	6 904 440

2 - La dette de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 2,98 % pour un encours au 31 décembre 2018 de 3 286 380,50 € et une durée résiduelle moyenne de 10 ans 5 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31/12/2018	Taux	Année dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (7 prêts)	475 511,24 €	compris entre 1,55 % et 4,87 %	entre 2019 et 2038
Crédit Agricole (5 prêts)	896 507,14 €	Compris entre 0,90 % et 1,75 %	entre 2022 et 2037
Caisse d'Epargne (2 prêts)	1 076 382,57 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	29 909,96 €	4,42%	2024
Banque Populaire (1 prêt)	358 069,59 €	3,78 %	2026
Crédit Coopératif (1 prêt)	450 000,00 €	1,40 %	2038

3 - La dette du centre départemental de l'enfance et de la famille

La dette comporte un prêt à taux fixe à 1,40 % pour un encours au 31 décembre 2018 de 1 000 000,00 € et une durée résiduelle de 19 ans, 2 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31/12/2018	Taux	Année dernière échéance
Crédit Coopératif (1 prêt)	1 000 000,00 €	1,40	2038

III – Classification des prêts selon la « Charte Gissler »

Il est rappelé les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1 A) au plus risqué (6 F). En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 2 emprunts avec un encours global de 17 784 328,14 €, gérés par la caisse française de financement local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation.

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du conseil départemental sont classés en A1 dans la charte Gissler.

Au global, la classification des emprunts selon la typologie de la charte Gissler est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	39	190 429 192,29 €
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	5 704 874,05 €

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	0	0,00 €
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00 €
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	12 079 454,09 €
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	0	0,00 €
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	0	0,00 €

L'encours est constitué de :

39 emprunts à taux fixe ou taux variable simple représentant 91,46 %
 et
 2 emprunts structurés, représentant 8,54 %

IV – Prévisions pour l'exercice 2019

1°) Budget principal

Concernant la gestion 2019, il est proposé, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 13 000 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, de travaux dans les collèges et gymnases, la construction d'un collège et d'un gymnase et la rénovation du Centre Universitaire.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette Propre	PPP	Total
- capital :	15 254 802,27 €	516 332,40 €	15 771 134,67 €
- intérêts :	<u>5 768 040,72 €</u>	<u>845 091,60 €</u>	<u>6 613 132,32 €</u>
	21 022 842,99 €	1 361 424,00 €	22 384 266,99 €

Le recours à l'emprunt est inférieur au montant remboursé en capital, signe de désendettement.

2°) Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 441 402,15 euros avec une répartition de remboursement de :

- 353 890,66 euros en capital,
- 87 511,49 euros en intérêts.

3°) Centre départemental de l'enfance et de la famille

Concernant la gestion 2019, il est proposé, afin de financer les travaux à réaliser, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 1 000 000 €.

Au titre de cette année, le montant prévisionnel de l'annuité de la dette sera de 57 673,17 euros avec une répartition de remboursement de :

- 43 673,17 euros en capital
- 14 000,00 euros en intérêts

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 28 avril 2015, donnant délégation à Monsieur le Président, pour procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements,

Vu la délibération de l'Assemblée du 4 et 5 avril 2018 susvisée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3211-2,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication concernant la gestion de la dette 2018 telle que détaillée ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de :
 - 13 000 000 € pour financer les investissements de 2019 sur le budget principal,
 - 1 000 000 € pour financer les travaux du centre départemental de l'enfance et de la famille.

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC